



Le PG CATM

N° 1038
SEPTEMBRE
2022

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

A NOS GLORIEUX MORTS DES CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS ET DES FLANDRES

275. N.-D. de LORETTE — La Chapelle provisoire du plateau
The provisional Chapel of the ridge



Les cars se préparent à
rejoindre, depuis de nombreuses régions,
le grand rassemblement fraternel
organisé à Notre-Dame-de-Lorette
le 16 octobre 2022.

ACTUALITÉ - DEFENSE

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE



Les pompiers de l'Air mobilisés dans la lutte contre les incendies en Gironde

Après le départ de deux incendies d'ampleur exceptionnelle en Gironde, une centaine de pompiers de l'Air sont encore mobilisés. Issus de huit bases aériennes différentes, les aviateurs de la Brigade des pompiers de l'Air (BPA) ont été déployés en appui au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et à la sécurité civile. Ils sont insérés dans le dispositif des 2 000 pompiers qui œuvrent en continu pour contenir le feu pour éviter toute reprise éventuelle et mettre un terme à sa propagation. Aussi, un Caracal de l'escadron d'hélicoptères 1/67 « Pyrénées » effectue des vols, de jour comme de nuit avec à son bord un observateur du SDIS. Equipé de caméras infrarouges, l'hélicoptère permet de fournir des renseignements aux pompiers sur la position exacte des différents foyers. L'aéronef complète la flotte aérienne de la sécurité civile, composée de six Canadair et de deux Dash.

Les opérations menées par les pompiers de l'air sont facilitées par le soutien technique apporté par des mécaniciens de l'Escadron de soutien, de matériel et d'environnement (ESME), qui veillent à maintenir l'état des véhicules, habituellement utilisés pour maîtriser des feux aéronautiques.



Message reçu du Canada D'un descendant d'Ancien Combattant

Mon Papa Monsieur Jean-Paul Gibouin est décédé le mercredi 8 juin 2022 à l'âge de 82 ans des suites de la maladie d'Alzheimer. Mon père est un ancien combattant de la guerre d'Algérie. Il était très impliqué au sein des CATM, et ce dans divers départements : le Maine-et-Loire, l'Isère nous avons habité à la Mure entre 1985 et 1989, les Alpes-Maritimes et l'Eure-et-Loire. Mon père a même fondé une section dans notre village au Maine-et-Loire, il a ainsi permis à plusieurs de ses copains de bénéficier de pensions.

Il a également travaillé pour la FNCPG-CATM entre 1983 et 1988 à Breteuil (Oise) puis à Ponnasson (Isère) dans deux maisons de repos et convalescence.

ERRATUM : Une erreur de frappe s'est glissée dans l'article concernant la FORPRONU du PG-CATM N° 1037 de Juillet-Août 2022.

En effet, il fallait lire :une section du 3^e régiment d'infanterie de marine" et non pas 37^e. Nous remercions tous les anciens de la "Coloniale" qui nous ont signalé cette erreur et prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT



Réception du 5^e avion multirôle bombardier d'eau et de transport

La Direction générale de l'armement (DGA) a réceptionné le 8 juillet, sur la base aérienne de la sécurité civile de Nîmes, le 5^e avion multirôle bombardier d'eau et de transport (MRBET).

Le marché MRBET a été notifié en janvier 2018 par la DGA pour un montant de 370 millions d'euros à la société canadienne Conair pour l'acquisition de 6 aéronefs devant être livrés entre 2019 et 2023. L'avion MRBET est un avion de ligne Bombardier DHC-8-402, plus connu sous le nom de « Dash 8 », modifié pour la lutte contre les feux de forêt et le transport de personnes et de fret. Il permet également de réaliser des missions d'évacuation sanitaire dans une configuration dédiée comportant 6 civières médicalisées.

L'avion MRBET vise à remplacer la flotte des Tracker S2F tout en élargissant son spectre de missions : aux missions de lutte contre les incendies, sont ajoutées les missions d'évacuation sanitaire et de transport de passagers. La grande polyvalence du MRBET permet ainsi de répondre à la très forte sollicitation de la flotte de la sécurité civile et favorise son emploi opérationnel tout au long de l'année.

La DGA, outre son rôle d'autorité technique des aéronefs d'Etat, conduit au profit de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur des projets d'acquisition et de modernisation d'aéronefs. Dans ce cadre, elle applique sa méthodologie de conduite de programme éprouvée sur les programmes militaires, avec l'élaboration d'une spécification technique détaillée et d'une stratégie d'acquisition en étroite collaboration avec les utilisateurs, la négociation et le suivi du marché auprès de l'industriel, et enfin la qualification (vérification de la satisfaction des spécifications techniques) puis la réception des aéronefs (vérification de la conformité).

SOMMAIRE SEPTEMBRE 2022

- UNE - NDDL
- 2 - Actualité - Défense
- 3 - Editorial / Carnet
- 4 - 5 - La manifestation du 3 septembre
- 6 - 7 - Dans les départements
- 8 - 9 - 10 - CR Assemblée statutaire
- 11 - Page publicitaire
- 12 - 13 - Le soldat inconnu AFN à Notre-Dame-de-Lorette
- 14 - Caroline Aigle
- 15 - Note de lecture / Mots croisés
- 16 - Page publicitaire

EDITORIAL

par Pierrette Sarrazin Vice-présidente

LES CONJOINTS SURVIVANTS DANS NOTRE FEDERATION

Lors de l'Assemblée Générale statutaire de notre Fédération qui s'est tenue le 16 juin 2022 à Paris, les délégué(e)s ont eu à se prononcer sur six résolutions, aboutissement des travaux de toute une année. Si les cinq premières font référence à des constats et prises de position relevant du domaine financier, la résolution numéro 6 introduit une orientation très importante de notre Fédération à l'égard des conjoints survivants et pérennise ainsi la considération qu'elle estime devoir leur apporter : « L'Assemblée Générale de la Fédération décide que les Veuves titulaires de chaque AD ou à défaut leurs suppléantes seront intégrées et invitées aux travaux du Comité fédéral, des Assemblées générales ou Congrès nationaux, avec voix délibérative. »

Un véritable pas a été franchi après une lente évolution de quarante sept ans. C'est en 1975 au congrès de Toulon que les Prisonniers de guerre ont pris conscience que les veuves « frappaient à la porte » de la Fédération. Une commission nationale des veuves, d'abord informelle, s'est structurée en 1987, à raison d'une titulaire et d'une suppléante par région (de l'époque). Dans ces années 80, les veuves de CATM sont entrées progressivement à la Fédération.

La Commission nationale des veuves rejointe peu à peu par les déléguées départementales pour une communication plus facile a eu un franc succès pendant des années et a amplement joué son rôle dans l'acquisition de mesures en leur faveur, soutenue par des figures masculines de la Fédération défendant leur cause.

Nous sommes arrivés à un tournant, virage quelque peu précipité par la pandémie car, le temps poursuivant sa fuite, nos générations ne rebondissent pas de deux longues années de silence et de fatigue avec autant d'énergie et d'assurance. Le dernier après-midi de rencontre des veuves n'a réuni qu'un nombre relativement réduit de participantes auxquelles s'étaient joints des responsables masculins d'associations départementales en réunion le matin du même jour. Fallait-

il attendre des temps meilleurs... et incertains avant de créer cette mixité dans les travaux de notre Fédération ?

Certes, les Anciens Combattants ont toujours la spécificité de la défense de leurs droits et de leurs acquis, qui préservent dans le même temps les mesures en faveur des veuves. Mais toutes et tous sont impliqués dans un rôle social de plus en plus difficile ainsi que dans la communication qui consolide les liens. Ce sont donc des binômes départementaux qui pourront représenter leur association.

Cette mixité s'est faite au fil du temps dans les bureaux des associations départementales où des veuves ont pris la responsabilité de postes essentiels. Et ne négligeons pas davantage descendants et descendantes, sympathisants et sympathisantes, soutiens indispensables à nos structures.

Désormais, les Combattants des missions et opérations extérieures se montrent volontaires pour assurer la pérennité de notre Fédération. Cette génération connaît malheureusement des veuves mais aussi des veufs d'anciennes combattantes car des jeunes femmes se sont engagées et s'engagent comme militaires de carrière. C'est la raison pour laquelle dès 2005 les pouvoirs publics ont introduit le terme de « conjoints survivants ». Pour notre Fédération, cette appellation se justifiera avec le temps ; actuellement nous ne connaissons que des « conjointes survivantes » d'anciens combattants.

Ces lignes ne dépassent pas la vie de notre Fédération ce qui ne signifie en rien que nous ignorions et occultons les inquiétudes mondiales et planétaires.



CARNET NECROLOGIE

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de peine le décès de Arsène SCHAEFFER, Président de l'ADCPG-CATM d'Alsace, survenu le 9 juillet 2022 à l'âge de 83 ans.

Titulaire du brevet de parachutiste exerçant au 2^{ème} RPIMA, il a fait son service en Algérie pendant 31 mois, de 1958 à 1961. Après avoir adhéré à notre Fédération en 1974, il fut élu Président de l'Association Départementale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc d'Alsace en 1983. Avec lui disparaît un militant dévoué et compétent au service du Monde Combattant. Ses mérites furent récompensés par la médaille militaire, l'ordre national du mérite, la croix de la valeur militaire et la croix du combattant.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 15 juillet 2022 à 14 heures, en l'église catholique de Bischwiller.

Le « PG-CATM » exprime ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT

CHRISTOPHE LEWIN

LE RETOUR DES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS



PUBLICATIONS DE LA SORBONNE

Le 3 septembre 1949, dix années après la déclaration de guerre, mais quatre ans seulement après la victoire et la libération pour 1.5 million de Prisonniers de guerre, les captifs de 1940 décidèrent d'une grande manifestation nationale au Vélodrome d'Hiver « pour la carte (d'ancien combattant) et le pécule » comme le titrait « Le PG ». « Pourquoi nous dispute-t-on la carte alors que nos aînés de 1914-18 vont la recevoir » s'interrogeaient alors Georges Pelletier et Joseph Perrin, respectivement Président et Secrétaire Général de la FNPG. Un livre raconte ce plus grand combat revendicatif jamais entrepris par la fédération pour obtenir la carte du combattant dont s'est inspiré cet article : « Le retour des prisonniers de guerre français » de Christophe Lewin (Publications de la Sorbonne)

A cette époque, les prisonniers de guerre (PG) étaient confrontés à des carences récurrentes dans l'immédiat après-guerre et l'inaction des Pouvoirs publics qui devaient faire face aux difficultés économiques de l'après-guerre, les problèmes financiers et la nécessité de venir en aide à différentes victimes de la guerre, distribuant avec parcimonie son aide. « Face à cette situation, ils faisaient confiance à leur fédération dont les premières revendications visaient à faciliter leur retour au foyer, la réintégration professionnelle, et la réinsertion sociale des rapatriés. Puis au fur et à mesure, la FNPG s'est engagée par étape dans une action revendicative à long terme, se fixant pour but la réparation des préjudices matériels et moraux dont souffrirent les prisonniers à leur retour ».

Les PG estimant ne pas avoir démerité ou trahi, exigèrent d'être reconnus officiellement comme combattants. Ainsi la lutte pour la carte du combattant a pris tout d'abord, une dimension morale, avant que la fédération ne s'occupe d'assister les rapatriés sur un plan matériel et juridique : « Les PG n'éprouvent de leur captivité, ni honte, ni remords parce qu'ils ont le sentiment que cette épreuve a eu des causes qui les dépassent singulièrement. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on leur rende le seul bien qui compte à leurs yeux : L'honneur. Ils ont les moyens de l'obtenir et ils ne se feront pas faute de l'obtenir » prévenait Me Joly représentant la FNPG en 1949 qui s'engagea dans la seule voie pouvant servir son dessein : l'obtention du titre officiel « combattant » chargé de tant d'associations glorieuses. Elle devint avec le temps, sa principale revendication, ses dirigeants n'hésitant pas à annoncer au chef de l'Etat « qu'ils ne connaîtraient jamais, en effet, de plus grave souci que celui de se voir reconnue leur qualité de combattant ». La Fédération se montra même intransigeante sur un point : Elle ne voulait pas d'une carte de combattants 1939-45 ou d'une carte de Prisonnier, mais uniquement de la « carte du combattant », la même que celle accordée en son temps aux anciens de 14-18, octroyant les mêmes droits et les mêmes avantages. Pas question que les PG constituent un groupe à part.

Un litige non arbitré

Cette requête en reconnaissance de la qualité de combattant aux PG fut présentée une première fois, dès le début de 1946, au ministre de tutelle, Laurent Casanova ministre des AC, annonçant

Le plus grand combat revendicatif jamais entrepris par la Fédération

en février, aux milliers d'adhérents réunis par les Associations Départementales de Paris, de la Seine et de la Seine-et-Oise rassemblés au Vel-d'Hiv, son désir d'accorder aux prisonniers le titre de combattants. En Juin, il réunissait une commission composée de l'UFAC, la FNPG et d'autres organisations chargées d'étudier les modalités d'attribution de la carte à la nouvelle génération d'AC. Elle se trouva très vite paralysée par un litige entre la FNPG et l'UFAC où les organisations de combattants de 14-18 refusèrent tout changement d'attribution originale de la Carte, puis posèrent des conditions (comme prouver la présence des PG durant 45 jours consécutifs dans la zone des combats). Le ministre ne s'empressa guère d'arbitrer ce litige.

L'arrivée de François Mitterrand au ministère des AC en 1947 a changé quelque peu la donne, étant ancien prisonnier et « père fondateur » de la FNPG, Il déclara « désireux de faire aboutir cette revendication essentielle par un texte de loi qui présentera des garanties suffisantes pour les anciens prisonniers », les représentants de la FNPG espérant aboutir à un accord de principe négocié entretemps avec l'UFAC. Le ministre a tenté, le 24 mars 1947, une nouvelle réunion qui a buté sur le refus de l'UFAC et de la FNPG de renier leur position de principe, un an de pourparlers bilatéraux aboutissant à un refus réciproque de tout compromis. La FNPG a tenté de pousser la discussion au sein de l'UFAC, en la contournant et en s'adressant directement à ses associations adhérentes priées d'exprimer leur avis sur ces propositions. Elle entreprit même l'organisation de manifestations de masse afin d'appuyer ses revendications comme le 29 juin 1947, où 53 associations ont tenu des meetings rassemblant dans les chefs-lieux des départements, des milliers de PG, les AD présentant des cahiers de revendications aux préfets en tentant de sensibiliser l'opinion publique. Mais cette mobilisation n'a débouché sur rien.

Une première tentative de manif

Pourtant, François Mitterrand avait bien déposé un projet de décret réglant l'attribution de la carte d'AC sans reprendre les suggestions de la FNPG. Mais le Conseil des ministres qui a examiné le texte, le 8 et le 15 Octobre 1947, n'a pas pu se décider à l'approuver, les incidences financières même à longue échéance et ces libéralités effrayaient plusieurs membres du cabinet, renvoyant la question à un nouveau conseil ministériel restreint. Deux crises ministérielles paralysèrent toutes les démarches officielles, 1947 s'achevant sans résultats. Les dirigeants des AD réunis en Conseil fédéral décidèrent alors d'organiser une grande manifestation des PG de toute la France rassemblés dans la capitale. Mais les pressions et la persévérance de l'association évitèrent cette première tentative.

Puis le 29 janvier 1948, le gouvernement signait le décret octroyant la carte aux combattants de 39-45, l'un de ses articles stipulant bien qu'elle était appliquée « aux militaires mobilisés ou engagés... ayant subi la captivité ou ayant été blessés ». Ce décret arrivait à temps, car la base devenait très sévère à propos de leurs dirigeants nationaux, critiquant la mollesse de leur démarche, leur manque de fermeté et de vigueur face aux pouvoirs publics, contestant leur stratégie de lutte pour la carte en accusant Mitterrand lui-même de mauvaise foi. Le désir du titre de combattant était tel qu'il poussa l'organisation à changer sa dénomination, le comité Fédéral ajoutant le terme de « combattant » au titre de la fédération (FNCPG).



Un texte « inique »

Mais voilà, l'UFAC n'avait pas lâché prise, car dès le printemps 1948, elle mettait à profit le départ de Mitterrand pour mener campagne afin d'obtenir une modification de l'arrêté ministériel, la Fédération ripostant en diffusant plus d'un million de formulaires pour l'attribution de la carte à ses adhérents. Mais l'UFAC introduisait un pourvoi en cassation contre l'arrêté, via « un homme de paille », héros de guerre et ex-commandant du 2^e RCP, intimant au nouveau ministre des AC, Bétolaud, de suspendre sur le champ toute opération et activité liées engagées par l'octroi de la carte aux nouveaux bénéficiaires. Celui-ci commit même l'imprudence au congrès de Saint Malo de la FNCPG non seulement de faire quelques promesses hâtives en s'engageant en cas d'annulation du décret, de saisir le Parlement d'un projet de loi, mais aussi de signer en Août 1949 un décret modifiant uniquement un article du décret Mitterrand. Ce qui provoqua une riposte particulièrement violente de la FNCPG, accusant le ministre de favoriser les desseins de l'UFAC, de mauvaise foi et de duplicité envers les anciens prisonniers. Son texte reçut l'épithète « d'inique ».



Elle organisa cette manifestation du 3 septembre 1949, où 80 000 PG venus de toute la France ont crié dans les rues de Paris, leur colère et leur déception. 213 parlementaires assistèrent au meeting géant du Vel d'Hiv tandis que la police déployait dans les rues, un impressionnant service d'ordre. « Cette fois, la classe politique ne pouvait ignorer le courroux d'un groupe social de cette importance, venant de prouver avec éclat, sa force et sa cohésion et son intransigeance ». Une délégation de la FNCPG fut reçue par le président du Conseil Queuille à laquelle il a demandé de lui remettre un mémorandum sur l'historique de la question de la carte. Cependant, la chute du gouvernement a retardé une avancée importante, mais avec l'avantage de remplacer M. Bétolaud au ministère par M. Jacquinot qui reconsidéra la question dans son ensemble. Menacé par un dépôt de proposition de loi par les membres de l'amicale des parlementaires anciens PG, il publia le 23 décembre 1949 un 3^e décret d'attribution de la carte doublé par

un arrêté d'application, abrogeant les deux décrets pris en 1948 et 1949.

Une carte pour tous les anciens PG

« La fédération a dû se résigner à accepter le nouveau texte qui attribuait la carte à près de 9/10^e des leurs, présumant obtenir dans l'avenir des améliorations souhaitables et des assouplissements de conditions d'attribution. Elle a constaté que ce texte avait l'avantage d'abroger l'unique décret de Bétolaud et qu'il apportait une interprétation plus équitable pour les PG de la notion d'appartenance à une unité combattante, qu'il reconnaissait explicitement la résistance collective et individuelle dans les camps ». Dès lors la FNCPG a œuvré sans relâche à infléchir les conditions d'attribution spécifiées par ce décret...Jusqu'en 1977, lorsque le ministre J.J. Beucler – qui avait subi cinq années de captivité en Indochine – décidait d'attribuer la carte à tous les anciens PG sans provoquer aucune objection.

« La lutte pour l'attribution de la carte constitue probablement le plus grand combat revendicatif jamais entrepris par la fédération. Elle y apprit la patience et la persévérance indispensables à ce genre de lutte. Elle perfectionna l'art du dialogue avec les pouvoirs, expérimentant des moyens de pressions et de lobbying dont l'emploi de cercles parlementaires favorables à ces thèses » constate Christophe Lewin dans son livre.

LA MANIFESTATION DU 3 SEPTEMBRE 1949

Les captifs de 1940 décidèrent d'une grande manifestation nationale au Vélodrome d'Hiver le 3 septembre 1949 relaté dans le numéro du 19 septembre 1949 du PG. Une estimation quantitative a évalué à 100 000 participants, voire plus, d'anciens prisonniers de guerre venus de toute la France, de nombreuses délégations ne pouvant accéder dans ce temple dédié au sport. Différents orateurs, ténors de la Fédération prirent la parole se faisant les interprètes de la communauté PG dans l'attente d'une reconnaissance au droit à réparation en compensation de ces cinq années de captivité afin de leur permettre une reconstruction humaine, familiale, professionnelle et pour beaucoup d'entre eux, la reconnaissance d'une pathologie de la captivité.

A l'issue de ce rassemblement hors norme, unanimement, ils décidèrent d'aller honorer le Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe. De nombreux barrages de police avaient été dressés partout, avec déploiement de la police municipale, de pelotons de CRS motorisés, avec auto-mitrailleuses, cars blindés, voitures radios qui choquèrent bon nombre de PG. Mais une véritable marée humaine est sortie du Vel d'Hiv pour se heurter au 1^{er} barrage quai Branly qui a cédé, puis au pont de l'Alma barré par la police, où se déroulèrent les plus graves incidents : une voiture de la fédération fut mise hors état de nuire, une hampe de drapeau a été cassée, un policier particulièrement brutal fut corrigé. Des dirigeants fédéraux tentèrent de s'interposer entre le service d'ordre et les manifestants C'est alors qu'une puissante Marseillaise a éclaté, le service d'ordre fléchissant, laissant le passage sur l'avenue Georges V où défilèrent en ordre les drapeaux jusqu'au point de départ du défilé. « 7000 drapeaux et l'immense multitude de manifestants précédés de la couronne de fleurs et de la fanfare des Vosges s'avancèrent alors dans un calme impressionnant sous les applaudissements frénétiques des parisiens accourus. 80 000 hommes des stalags et des oflags montaient pour rendre hommage à celui qui a personnifié la France au combat, l'hommage suprême qui lui était dû en ce jour anniversaire de déclenchement de la seconde tuerie mondiale » racontait le journaliste du PG de l'époque. Depuis lors, le 3 septembre la FNCPG-CATM commémore cet événement par un dépôt de gerbe à l'Arc de Triomphe, lors du ravivage de la flamme.

Paul Philippart

DANS LES DÉPARTEMENTS

Essonne – Villejust



La Cérémonie commémoration du 8 mai s'est déroulée en présence d'un public venu nombreux pour honorer la mémoire des morts pour la France. Le Maire, Igor Trickovski entouré de Michel Dupuis, Maître de cérémonie, Sauveur Concordia, les portes drapeaux et Lilian qui a lu le texte des anciens combattants, a salué la mémoire de ces hommes et ces femmes qui se battent pour les valeurs de leur pays.

A l'issue de la cérémonie, Mathieu De Ascencao, porte-drapeau, s'est vu remettre le diplôme de la médaille de la fidélité pour son engagement auprès des portes drapeaux de Villejust dans l'Essonne 91.

Haute-Marne – Val-de-Meuse



Mercredi 29 juin, en présence de monsieur Romary Didier, maire de Val-de-Meuse, de Cédric Mercier, chef de la gendarmerie, des représentants des anciens combattants, des porte-drapeaux et du personnel de la «Providence», Jean Pierre Lafosse, président de la section ACPG-CATM-OPEX de Val-de-Meuse, a eu l'honneur de remettre la médaille de Fidélité à Maurice Thomassin, tout sourire, devant son fils Jacques ému.

Le 29 janvier dernier, Maurice Thomassin a fêté humblement ses 100 ans dans l'établissement avec le personnel et quelques proches, les restrictions sanitaires empêchant d'organiser une cérémonie plus importante. Jour pour jour, cinq mois plus tard, les anciens combattants lui font la surprise d'un hommage bien mérité. Cet ancien instituteur, a

évit en juillet 1943 une rafle pour le STO et a pris le maquis de Schamberg dans les Vosges jusqu'en septembre 1944. En octobre de la même année, il était de retour à Montigny-le-Roi et a repris son métier. Le 15 juillet 1945, Maurice est appelé à effectuer son service militaire au 18ème dragon à Boppard RFA, où il a obtenu le grade de brigadier. Libéré de ses fonctions militaires, le 26 janvier 1946, il est revenu sur Montigny-le-Roi où il a été nommé professeur agricole itinérant.

Il a été nommé vice-président, puis président national des réfractaires et maquisards de France, dont le siège est à Lorris (Loiret), et est adhérent à la section des ACPG-CATM-OPEX de Val-de-Meuse depuis 1963.

Ardèche – Le Cheylard



Samedi 9 Juillet, Assemblée Générale à LE CHEYLARD.

Le Président, Gilbert VERNET, après 36 années de Présidence, réunissait les Membres de sa section afin de leur présenter sa démission pour raison de santé.

Nicolas CHRETIEN, Présidente Interdépartementale ARDECHE/DROME, était présente ainsi que Michel BASSET, Trésorier de l'Association Interdépartementale. Monsieur Jacques CHABAL, Maire du CHEYLARD avait fait l'honneur de sa présence.

Il s'agissait de reformer un bureau afin que cette section perdure.

Après de nombreuses hésitations et avec, heureusement l'aide du Dr CHABAL qui encourageait fortement les adhérents à postuler, leur assurant le concours de la commune et de son Maire, ainsi que les exhortations de la Présidente et du Trésorier, un adhérent ancien combattant OPEX se présente, puis les candidatures suivirent, en tout trois dames et cinq messieurs.

La Présidente Interdépartementale décora Gilbert VERNET de la Médaille de Fidélité, bien méritée pour ces années de dévouement.

L'Assemblée Générale se termina au soulagement de tous, la section était sauvée.

Les membres élus se réuniront afin d'élire leur Président et les postes seront pourvus en fonction des souhaits et des possibilités de chacun.

Loir et Cher – Selles-sur-Cher



La transmission du drapeau des ACPG-CATM a eu lieu le 13 Juillet 2022 en Mairie de SELLES SUR CHER.

Ainsi, Georges MOUSSET, fils d'ancien prisonnier de guerre, Conseiller municipal, habitant SELLES SUR CHER, s'est vu remettre, par Monsieur Yves TANGUY, ancien Président des ACPG-CATM et porte-drapeau depuis plus de 20 ans, le drapeau des Prisonniers de guerre et combattants 1939 – 1945.

Etaient présents à cette cérémonie Madame le Maire Mme COCHETON Stella ainsi que Monsieur GARREAU son adjoint, Claude NURET Président Départemental et son comité Directeur.

C'était une cérémonie pleine d'émotion où Georges MOUSSET s'est engagé à honorer et protéger cet emblème de la République.

Isère – Grenoble



Cérémonie protocolaire militaire du 14 juillet à Grenoble, remise de décorations et défilé : notre Présidente départementale a été décorée de la médaille de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par Monsieur le Préfet de l'Isère, Laurent Prévost ; reconnaissance bien méritée quand on connaît sa détermination.

« Bravo Paulette et toutes nos félicitations, nous sommes fiers de toi ».

Les membres du bureau départemental

Ardennes – Château Porcien

Le 11 juin 2022 s'est déroulée, au monument aux morts de Brienne-sur-Aisne, la commémoration du 82ème anniversaire des combats des Ardennes de juin 1940 à la mémoire des soldats des 5èmes, 24ème et 46ème R.I. tombés au champ d'honneur.

Des dépôts de gerbes ont été effectués par les associations patriotiques, les autorités civiles et militaires, par monsieur Xavier de Bouteville, maire de Brienne-sur-Aisne au nom des dix communes du canton et par les enfants de ces communes.

Les porte-drapeaux des associations patriotiques et régimentaires ont apporté à cette cérémonie émotion et fierté. Merci à tous les porte-drapeaux de leur présence et merci de porter haut et fort les couleurs de notre beau pays : la France.



Cette commémoration a été suivie d'un vin d'honneur offert par la commune de Brienne-sur-Aisne puis d'un déjeuner servi dans la salle des fêtes de Blanzay-la-Salonnaise qui a réuni tous les participants.

L'après-midi, nous nous sommes rendus au cimetière de Blanzay-la-Salonnaise pour déposer des fleurs à la mémoire de deux soldats qui ont souhaité être enterrés en terre ardennaise sur laquelle ils ont combattu en juin 1940 et pour laquelle ils ont donné leur vie, le capitaine Soye et le soldat Le Pinru.

Puis, madame Favreau, maire de Blanzay-la-Salonnaise, a lu un très beau poème dédié à tous les soldats tombés sur notre terre ardennaise.

Nous sommes allés ensuite à la stèle du Signal de Saint-Loup-en-Champagne où les noms de tous les soldats du 5ème et du 24ème R.I. morts au champ d'honneur sont inscrits et ont été nommés.

Ont suivi des dépôts de gerbes par la section des ACPG-CATM et le Souvenir Français du canton de Château-Porcien, par les autorités civiles et militaires ainsi que par les enfants dont deux enfants de Château-Porcien, Rose et Céléna qui participent à toutes les commémorations de notre village et qui représentaient, à la demande des organisateurs de la cérémonie, les enfants de Château-Porcien.

Je tiens à souligner que l'école de musique de Chaumont-Porcien, l'EMCCP, nous a accompagnés tout au long de cette belle journée du souvenir.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

DU JEUDI 16 JUIN 2022

A l'AERO-CLUB de France, 6, rue Galilée - PARIS 16^{ème}



1 – COMMUNICATION DU PRÉSIDENT :

Le Président Hubert CHAZEAU ouvre la séance et remercie les présents.

Une minute de recueillement à la mémoire des camarades disparus, ou malades n'ayant pu être présents.

Après les restrictions dues au Covid 19, la Fédération tente de reprendre pour 2022 le cours normal de ses activités. Les réunions programmées ont eu lieu mais les difficultés sont encore présentes. La maladie de Philippe CASTELOOT et son absence jusqu'à fin juin, le déménagement et notre nouvelle installation au 6 rue de l'Amiral Courbet avec des travaux qui s'éternisent, le remplacement de notre directeur administratif et financier et l'arrivée en mai de M. Christophe CAILLET.

Malgré un fonctionnement perturbé, toutes les activités de la Fédération ont été maintenues grâce à la volonté de chacun et du personnel. Pour certains départements il apparaît plus complexe de redémarrer. Nous sommes ici pour répondre à toutes leurs suggestions ou questions dans une ouverture d'esprit.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ET LE TRÉSORIER LISENT LEURS RAPPORTS

Parmi nos interrogations, aurons-nous un ministre des Anciens combattants ou un secrétaire d'Etat ou rien. Une réponse devrait arriver après les prochaines élections législatives.

2022 est une année mémorielle, avec le 60^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie, et le choix du 16 octobre à Notre-Dame de Lorette pour le célébrer.

OUVERTURE DES TRAVAUX

2 – RAPPORT COMPLÉMENTAIRE D'ACTIVITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DISCUSSION :

Serge AUFFREDOU présente les activités du Bureau Fédéral depuis le Congrès de Bercy Village du 24 novembre 2021 et remercie les membres du Bureau pour leur présence régulière et leur participation active. Il a assuré le fonctionnement du secrétariat général, les visites de travaux, réunions du G12, divers congrès départementaux :

Le Secrétaire Général, Serge AUFFREDOU donne lecture des principaux thèmes du rapport d'activités qui est le témoin du travail accompli par le Bureau. Il s'agit cette fois d'un nouveau départ à prendre suite au Covid 19. La Fédération siège au 6, rue de l'Amiral Courbet depuis le 23 mars 2022, le 22 mars fut le jour du déménagement et le 23 mars nous étions opérationnels.

Le Bureau fédéral se compose de dix membres : MM. Serge AUFFREDOU, Pierre BELLET, Christian BUFFET, Hubert CHAZEAU, Mme Paulette CHOVELON, Pierre DESTARAC, Georges MERLE, Gérard POUPA, Mmes Nicole RAVET et Pierrette SARRAZIN.

Mme Marie-Claude GOUJAT a été nommée membre d'honneur au Comité Fédéral.

La Commission de la Médaille du Mérite Fédéral est présidée par Pierre BELLET. Les membres sont Serge AUFFREDOU, Christian BUFFET, Paulette CHOVELON, Claude DECOSTER et Colette LAVAU. Les réunions de la Commission se sont terminées fin avril 2022.

La Fédération a été représentée à toutes les réunions ou commémorations officielles. Le 3 septembre, le 16 octobre sont des cérémonies propres à notre Fédération.

La Fédération a aussi un devoir de mémoire par sa transmission aux plus jeunes, mais aussi par la sensibilisation des enseignants et des élèves.

Notre Fédération a poursuivi sa politique sociale par l'intermédiaire de **Mme Pierrette SARRAZIN, Vice-Présidente et Présidente de la Commission sociale**, a beaucoup aidé nos camarades dans le besoin ou dans la détresse ; Cette politique sociale est la fonction première de la FNCPG-CATM.

3 – PRESENTATION DES COMPTES FEDERAUX DE L'EXERCICE 2021 PAR LE TRESORIER FEDERAL :

Gérard POUPA, Trésorier, conformément aux dispositions statutaires, au cours de cette assemblée générale, les représentants des associations départementales qui en sont membres doivent se prononcer sur la situation de notre Fédération régie par la loi de juillet 1901, reconnue d'utilité publique des comptes présentés au nom du Bureau Fédéral réuni le 6 avril 2022 après en avoir pris connaissance et les avoir adoptés.

Le Comité Fédéral, dans sa séance du jeudi 7 avril 2022, a procédé à l'arrêté des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 soumis à l'examen de l'expert-comptable et à celui de la Commission de contrôle des comptes **présidée par Raymond GIMBERT** réunie au siège de la Fédération les 30 et 31 mars 2022. Les comptes de l'exercice 2021 ont été validés.

Le Trésorier **Gérard POUPA**, donne lecture des comptes de l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021. Ces comptes sont une photographie à la date du 31 décembre 2021, bien qu'évoluant en permanence.

1^{ère} et 2^{ème} résolutions : elles donnent aux membres du Bureau et du Comité Fédéral, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

4 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Raymond GIMBERT, Président de la Commission de contrôle des comptes donne lecture de son rapport. Lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021 les membres de la Commission de contrôle des comptes ont été reconduits et se composent donc de **MM. André DECHOZ (80), Raymond GIMBERT (43), André GROSSET (35), Daniel LE (94).**

3^{ème} résolution : elle propose de maintenir la cotisation à 3.20 €

4^{ème} résolution : elle nomme en qualité de contrôleur aux comptes le mandat des personnes susnommées.

5 – PRESENTATION DES RESOLUTIONS ET APPROBATIONS DE COMPTES

L'ensemble des résolutions soumises à cette assemblée générale ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Cependant, Il est important de noter que la sixième résolution adoptée à l'unanimité, concerne les conjoints survivants et stipule que les Veuves titulaires des AD ou à défaut leurs suppléantes, seront intégrées et invitées aux travaux des Comités Fédéraux, des Assemblées générales ou Congrès nationaux avec voix délibérative.

6 – DEFENSE DES DROITS A REPARATION

Le Président **CHAZEAU** indique que la Fédération suit avec attention et rigueur deux de ses revendications les plus importantes pour le monde combattant.

- **La demi-part des veuves**
- **Le point PMI.**

7 – LE JOURNAL ET LA COMMUNICATION

Paulette CHOVELON - Vice-Présidente – 38 remercie le Bureau Fédéral pour la confiance qu'il lui apporte en lui confiant le journal le PG-CATM National.

Les éditions départementales sont toujours traitées à la Fédération par Laurence CARON. Tout dépend des mois, soit il y en a peu, soit il y en a plus. C'est une activité en dent de scie. En réduisant le prix des éditions départementales, l'on pourrait en avoir plus. Pour les Présidents d'associations départementales qui ne sont pas en capacité de faire livrer le PG-CATM à tous, l'abonnement individuel devrait être la solution. 20 euros à l'année, c'est peu. Si les tirages du PG-CATM augmentaient il serait possible d'arriver à annuler le déficit sur ce poste-là. Nous avons économisé un salaire pour ce poste suite à un départ en retraite.

5^{ème} résolution :

propose de maintenir le tarif du PG national à 1.00 €

propose de modifier les tarifs comme suit :

- **1,00 €** (au lieu de 1,30 €) – le PG National + 4 pages départementales pour les AD de plus de 500 abonnés
- **1,00 €** (au lieu de 2,50 €) – le PG National + 4 pages départementales pour les AD de moins de 500 abonnés
- **1,50 €** - le PG National + 8 pages départementales pour les AD de plus de 500 abonnés
- **1,50 €** (au lieu de 3,00 €) – le PG National + 8 pages départementales pour les AD de moins de 500 abonnés
- **2,00 €** (au lieu de 1,80 €) - le PG National + 16 pages départementales.

8 – LES OPEX DANS NOTRE FEDERATION

Pierre DESTARAC précise que toutes les Missions extérieures ne sont pas obligatoirement des OPEX. Seulement une partie sont classées OPEX. En étant classées OPEX, au bout de 4 mois, celui qui a participé à la mission a droit à la Carte du Combattant. Les Missions Extérieures n'y ont pas droit.

Cela peut évoluer comme pour l'Algérie avec 1964.

Nicole CHRETIEN – 07/26 – Ardèche-Drôme. La quantité des veuves n'a pas été mentionnée ? Dans les Veuves certaines acceptent de prendre des responsabilités. Comment les OPEX vont-ils remplacer les adhérents CATM ? Dans quel creuset peut-on recruter les OPEX ? En Drôme, ils ont créé une association d'OPEX et ne viennent pas à la Fédération.

9 – LA PLACE DES VEUVES ET DES SYMPATHISANTS DANS NOTRE FEDERATION

Hubert CHAZEAU ajoute qu'aux Veuves et sympathisants viennent s'ajouter de plus en plus de descendants et nous les accueillons comme il se doit.

6^{ème} résolution :

Les veuves titulaires de chaque AD ou à défaut leurs suppléantes seront intégrées et invitées aux travaux des Comités Fédéraux, des Assemblées Générales ou Congrès Nationaux avec voix délibérative.



LECTURE DES RÉSOLUTIONS



ÉCHANGES ENTRE LES CONGRESSISTES

ACTION SOCIALE

Concernant l'action sociale, Il y a deux volets : **les aides financières exceptionnelles**. But : aider toutes les catégories les adhérents qui se retrouvent en **difficulté financière ponctuelle et pour un motif précis** ;

L'**aide d'urgence**, en dehors de la compassion que l'on peut exprimer, ne peut être de notre part que financière. Elle n'intervient que si l'évènement produit des besoins immédiats (incendie, tempête, inondations violentes, etc.) Tout dépend de la nature et des conséquences de l'évènement. Quand cela est possible, mieux vaut passer par les étapes normales de demande d'aide. Aucun dossier n'a été reçu suite aux orages violents qui ont traversé la France récemment. Les communications étant rendues difficiles il n'a pas été possible de contacter les personnes concernées, la Fédération peut engager un secours d'urgence dans ce contexte.

Pierrette SARRAZIN insiste sur le fait que **la demande d'aide financière n'est pas un droit et n'est pas automatique**.

Pierrette SARRAZIN informe que les aides financières exceptionnelles ne constituent pas la plus grosse dépense en matière de social. Les subventions de fin d'année attribuées à nos malades, handicapés et dépendants constituent un montant d'aides largement supérieur, voire dix fois plus.

Le **guide du Conjoint survivant** a été mis à jour et est arrivé par courrier et disponible sur le site internet de la Fédération dans les associations ; Quant à la motion des veuves, après les élections et sitôt cette assemblée passée un travail sera fait, comme chaque année, sur la motion des Veuves qui sera destinée à tous les parlementaires.

10 - L'AVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS DES BLEUETS DE FRANCE

Le Président **Hubert CHAZEAU** indique que concernant le **Bleuet de France**, celui-ci sera exclu de l'ONACVG qui s'en décharge pour créer une Fondation gérée à titre privé. Nous vous avons annoncé déjà depuis quelque temps que sur les collectes du Bleuet les 40 % qui revenait aux Fédérations ont été supprimés. C'était très utile dans les sections et la Fédération a contesté vivement ce fait pour montrer son plus grand mécontentement. Ce qui finira par faire en sorte que les anciens combattants ne comptent plus. Il semble que le devoir de mémoire serve à étouffer tout le reste. D'autant plus que pour l'instant nous n'avons pas d'interlocuteur direct comme c'était le cas avec **Mme DARRIEUSSECQ** qui était assez à l'écoute de notre Fédération et a fait pas mal de choses à pris sa retraite et ne souhaite pas revenir au gouvernement.

11 - CEREMONIES 2022 A VENIR - 3 SEPTEMBRE, 16 OCTOBRE, 5 DECEMBRE

Le **3 septembre** est la cérémonie habituelle à l'Arc de Triomphe. La Fédération invitera plutôt cette année les associations les plus proches de Paris.

Le **16 octobre** à Notre-Dame de Lorette. Cette année est particulièrement importante car elle marque le 60^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. La Fédération, comme d'autres avait souhaité trouver une date neutre autre que le 19 mars, le 18 octobre avait aussi été proposé. C'est la reconnaissance envers la Guerre d'Algérie. La Cérémonie du 16 octobre se déroulera grâce à l'organisation de nos amis du Pas-de-Calais. Il faudra participer nombreux car ce sera la dernière avant le 70^{ème} anniversaire. Toutes les fédérations d'anciens combattants ont été invitées quel que soit leur appartenance ; Des réponses sont déjà arrivées. Pour les cars, certaines associations souhaitent s'intégrer à notre fédération. La Cérémonie devrait débuter à 10 h 30 ; Cela reste incertain dans la mesure où nous n'avons pas encore de réponse du Président de la république que nous avons invité. S'il vient l'organisation nous échappera totalement. L'après-midi, à 15 h 30, il est prévu un concert à Liévin, donné par une amicale régimentaire d'une centaine de musiciens dans un stade couvert permettant de réunir près de 4 000 personnes. Une liste des hôtels et restaurants vous a été envoyées. Il est souhaité qu'une majorité de départements puissent participer.

Le **5 décembre**, n'incombe pas à la Fédération en tant qu'organisation. L'invitation pour le mémorial du Quai Branly sera adressée en temps utile Il faut essayer de s'y rendre encore le plus nombreux possible. C'est une date à retenir et à conserver pour la Fédération.

12 - VALIDATION DES MEMBRES DU COMITE FEDERAL

Serge AUFFEDOU - Secrétaire général soumet à l'approbation de l'assemblée la liste des membres titulaires et suppléants du Comité Fédéral qui est validée à l'unanimité

13 - VALIDATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES VEUVES

Serge AUFFEDOU - Secrétaire général soumet à l'approbation de l'assemblée la liste des veuves titulaires et suppléantes des associations départementales qui est validée par l'assemblée à l'unanimité.

14 - CLOTURE DES TRAVAUX PAR LE PRESIDENT FEDERAL

Sans autres questions, le Président **Hubert CHZEAU** lève la séance de l'assemblée générale.



**Moulin
de l'Aunay**

Tel : 04 91 69 36 40

www.moulindeleauunay.com
35 chemin de la Haute Bédoule
13240 Septèmes les Vallons

PROFITEZ DE L'OFFRE
SPÉCIALE "31^{ème} ANNIVERSAIRE"

SÉLECTION À PRIX EXCEPTIONNEL !
au service de votre santé et de votre bien-être

Articulations : Je ne veux plus avoir mal

Arti4 associe des actifs naturels connus pour leurs bienfaits sur les articulations. **Arti4 aide à régénérer le cartilage** des articulations. Arti4 est composé de Glucosamine extraite de la carapace de crustacés, Methylsulfonylmethane, Chondroïtine extraite du cartilage de poisson et de Cuivre. Les bienfaits de ces 4 actifs se complètent et se potentialisent pour **apaiser les articulations** raides et douloureuses.

Pilulier de 60 gélules. 2 gélules par jour ref. ARTI4 17,90€ **8€**

Je veux retrouver des jambes légères

Les femmes sont souvent gênées par des problèmes de mauvaise circulation qui se manifeste par un gonflement et une sensation de jambes lourdes. Ces désagréments sont pénibles à vivre au quotidien. La **Vigne rouge** est un des **toniques veineux** les plus actifs, elle apporte une véritable réponse naturelle à ces problèmes. C'est l'action des anthocyanes contenus dans la Vigne rouge qui **stimule le dynamisme des vaisseaux**. Ainsi la Vigne rouge va vous apporter un véritable soulagement en contribuant à une bonne circulation dans les jambes.

Pilulier de 60 gélules. 2 à 6 gélules par jour Ref. N580 16,90€ **8€**

Curcuma Plus Blo : La racine aux mille bienfaits

Curcuma Plus **soulage les articulations**, améliore le confort digestif, renforce les défenses naturelles et protège les cellules du vieillissement. Sa formule 100% naturelle associe le Curcuma à la Pipérine. Les effets de ces actifs spécifiques se complètent pour une **efficacité multipliée par 20**. Curcuma Plus c'est donc la formule idéale pour bénéficier de tous les bienfaits du Curcuma.

Pilulier de 60 comprimés. 2 à 4 comprimés /jr Ref. CURC1 19,95€ **7€**

Eau de Colon : Pour un ventre sain

Une formule détox pour purifier votre organisme en profondeur et assurer une **bonne hygiène intestinale**. L'Eau de Colon regroupe 10 plantes qui agissent en synergie : Aubier de Tilleul, Bardane, Bouleau, Pensée sauvage, Pissenlit, Artichaut, Pruneau, Radis noir, Reine des prés et Thé vert. Les effets de ces actifs spécifiques se complètent pour une efficacité maximum. L'eau de Colon a un effet régulateur sur le fonctionnement du Colon et **facilite l'élimination des déchets toxiques**. Ainsi l'Eau de Colon vous permet de retrouver un ventre sain. Avec l'Eau de Colon vous gagnerez bien-sûr plus de légèreté et de **bien-être au niveau du ventre** mais vous ressentirez également de nombreux bienfaits sur votre organisme (haleine fraîche, dynamisme, bonne mine, et bonne humeur...)

Flacon de 250 ml. 15 ml, 2 fois par jour Ref. DETNAT 19,50€ **9€**

Mieux Dormir

Pour vous aider à **mieux dormir** et vous réveiller ainsi plein d'énergie, le **complexe Sommeil** associe un actif et 3 plantes réputées pour leurs vertus apaisantes et relaxantes : Tilleul, Aubépine, Passiflore et Mélatonine. Le Complexe Sommeil est donc la formule idéale et complète pour **retrouver un sommeil de qualité**.

Pilulier de 66 gélules. 1 à 3 gélules par jour Ref. SER66 17,90€ **7€**

Le chitosan : Pour perdre du poids

Vous n'arrivez pas à mincir ? Votre organisme fait une véritable résistance à la perte de poids ? Le chitosan par son action « **absorbant de graisse** » peut vous aider. Composé de chitine extraite de la carapace de crustacée il agit comme une véritable éponge en absorbant les graisses ingérées durant les repas avant qu'elles ne soient assimilées par l'organisme. Grâce à cette action le chitosan va vous aider à **perdre du poids** en empêchant la digestion et l'assimilation des graisses par le corps. Le chitosan est une solution naturelle pour vous débarrasser des kilos en trop.

Pilulier de 60 gélules. 4 gélules par jour Ref. KITO 17,90€ **7€**

Pour la Prostate

Comme beaucoup d'hommes après 60 ans, vous subissez toutes les conséquences du vieillissement de la prostate : Vous vous levez plusieurs fois la nuit, vous êtes gêné dans la journée. **L'Extrait de Courge enrichi** associe 5 actifs spécifiques connus pour leurs bienfaits sur la Prostate et apporte un **meilleur confort urinaire** aux hommes : Chiendent, Epilobe, Sebal serrulata, Extrait de graine de Courge et du Zinc. Les bienfaits de ses actifs se complètent et se potentialisent. Ainsi l'**Extrait de Courge enrichi** va vous donner un meilleur confort de vie et va également vous aider à retrouver plus de vitalité.

Pilulier de 66 gélules. 3 gélules par jour Ref. PROS66 16,90€ **8€**

Harmonie du couple

SexControl Force 10 associe 10 actifs réputés efficaces pour **retrouver une sexualité épanouie**. Associant la Maca, le Tribulus terrestris, la Taurine, le Muira puama, la noix de Kola, la L-Carnitine, la Damiana, l'Arginine, le Ginkgo biloba, l'Avena sativa, le Zinc et le Magnésium. SexControl Force 10 est donc la formule idéale et complète pour **dynamiser toute la sphère sexuelle**. La formule exclusive de SexControl Force 10 permet de lutter aussi contre l'anxiété liée à la performance. Il réduit la fatigue, améliore les performances physiques et la résistance pour une bonne libido et un plaisir partagé.

Boîte de 60 gélules. 1 à 2 gélules par jour Ref. SXC10 24,90€ **9€**

**Ce superbe Cadeau
est pour VOUS...**

Cette Authentique
PAIRE DE JUMELLES

«OPTIC'VISION»



Offert

pour toute commande

au lieu de : **34,90 €**

LES FRAIS DE PORT

+ 0€ OFFERTS

dès 15 € d'achat

Vos jumelles «OPTIC'VISION» vous permettront de découvrir, d'apprécier les paysages, la nature sous un autre angle.

Livrées dans leur étui de protection, elles vous suivront partout... voyages, promenades...

BON DE COMMANDE SPÉCIAL ANNIVERSAIRE

À retourner à : Moulin de l'Aunay
35 chemin de la Haute Bédoule - 13240 Septèmes les Vallons
ou par téléphone au : 04 91 69 36 40

PGC2H

Nom
Prénom
Adresse
CP Ville

☐ Je paie par chèque bancaire à l'ordre du Moulin de l'Aunay
☐ Je paie par carte Bancaire

Expire fin : numéro au dos :

N° RCS Aix en Provence 3102 461 037

Désignation	Réf.	Qté.	Prix	Total
Arti4 1 pilulier de 60 gélules	ARTI4		8 €	
Complexe Sommeil 1 pilulier de 66 gélules	SER66		7 €	
Vigne Rouge 1 pilulier de 60 gélules	N580		8 €	
Extrait de Courges 1 pilulier de 66 gélules	PROS66		8 €	
Chitosan 1 pilulier de 60 gélules	KITO		7 €	
Curcuma Plus 1 pilulier de 60 comprimés	CURC1		7 €	
Eau de Colon 1 flacon de 250 ml	DETNAT		9 €	
Sex'Control Force 10 1 boîte de 60 gélules	SXC10		9 €	
Je reçois GRATUITEMENT ma paire de jumelles Optic'Vision				OFFERT
Ma commande atteint 15 €, j'économise 5.25 € de frais de port				OFFERT
Ma commande est inférieure à 15 €, j'ajoute 5.25 € de frais de port				
TOTAL				

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour www.mangerbouger.fr - Les informations personnelles font l'objet d'un traitement informatique, nécessaire à la gestion de votre commande et de nos relations commerciales. Elles peuvent être communiquées à des sociétés tierces afin de vous permettre de recevoir leurs offres par courrier ou téléphone. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles en nous écrivant. Pour éviter de faire l'objet de démarchage téléphonique, inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr. Conformément au RGPD du 25 avril 2016, vous disposez des droits de retrait, accès, rectification, effacement, opposition, limitation et portabilité de vos données, et d'en définir le sort après votre décès. Pour cela, nous écrivons. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande.



1977-2022 : LE 45^{ÈME}

ANNIVERSAIRE DU SOLDAT

Inconnu AFN à Notre-Dame-de-Lorette

Le corps d'un soldat inconnu venu d'Algérie a rejoint, voilà 45 ans, dans la crypte de Notre-Dame-de-Lorette, ses glorieux aînés de 14-18 et de 39-45 ainsi que l'urne contenant les cendres des déportés mêlées à la terre brune de leurs camps d'extermination. « Aucune autre n'aurait pu mieux convenir pour recevoir un soldat inconnu des opérations AFN » reconnaissait un président d'une AD de la FNPG-CATM.

Mais il en fallut du temps pour en arriver là et de nombreuses formalités administratives et diplomatiques. Tout est parti de cette tombe du cimetière du «Petit Lac » à Oran qui rassemble 13 100 dépouilles en ossuaire et 3 690 sépultures individuelles, et où depuis 1971, onze columbariums recueillaient les restes de civils transférés de 83 cimetières isolés en Algérie. Là reposait un soldat non identifié dont les restes ont été transportés en France jusqu'à Port Vendres en 1969, d'où partirent de nombreux contingents pour l'Algérie, puis, le cimetière militaire de Luynes dans les Bouches-du-Rhône où il fut placé dans une sépulture provisoire jusqu'au 16 Octobre 1977.

« La veille en fin d'après-midi d'automne ensoleillé, le corps du Soldat Inconnu d'AFN a reçu publiquement des autorités civiles et militaires, un hommage solennel auquel s'est associé la population, au pied du Monument aux Morts arrageois érigé sur la Place Foch. Le cercueil a été porté sur les épaules de 6 Anciens Combattants d'Afrique du Nord et escorté par quatre Anciens Combattants de 14/18 et 39/45 ainsi que par deux soldats du contingent jusqu'au monument aux morts où préfet et président du département, avec le maire , le commandant de la 21^{ème} CDI déposèrent des fleurs et se recueillirent, entourés d'une Garde d'honneur formée par des délégués Anciens Combattants et de nombreux drapeaux derrière lesquels se pressaient les Anciens Combattants venus de toute la région et aussi les parents qui avaient eu l'un des leurs tué en AFN.

Le Préfet du Pas-de-Calais devait aussi ranimer la Flamme du Monument à l'aide de la torche allumée à la Flamme de l'Arc de Triomphe qui brûle chaque soir, pour le Soldat Inconnu de la Grande Guerre » témoignait l'un des participants.

« La foule, poussée autant par la curiosité que par la ferveur patriotique, remplissait la place, impressionnée par le déploiement des troupes, les sonneries militaires du 52^{ème} CRI d'Amiens, l'hymne national et l'éclat brillant des sabres au clair. Car c'est le 2^{ème} escadron du 7^{ème} CRCC, héritier des traditions des Chasseurs d'Afrique, qui avait l'honneur de garder la dépouille mortelle qu'il ramena plus tard dans la soirée au Quartier Turenne sur une A.M.L. et qu'il veilla jusqu'au lendemain. Mais auparavant, la foule avait défilé silencieusement jusqu'au soir devant ce corps inconnu recouvert du drapeau national »

SIMPLE, DIGNE, EMOUVANTE

Le lendemain, la cérémonie présidée par Valérie Giscard d'Estaing fut simple, digne, émouvante, parce qu'il n'y eut pas de protocole. La plupart des AC étaient arrivés le matin à

Arras par train spécial et ont été ensuite amenés en autocar sur la colline. Des sonneries militaires avaient retenti à l'arrivée des drapeaux des régiments dissous (après 1962, à la fin des hostilités en Algérie, certains régiments spécifiquement Africains furent dissous) que portaient des officiers de réserve encadrés de soldats du contingent, et au passage des délégations des trois armes de l'Armée Française, chefs de corps ayant sabre au clair. Le cercueil et la Flamme ont été amenés d'Arras sur une A.L.M. Après l'arrivée du chef de l'Etat et son accueil, le corps a été porté sur les épaules de six AC d'A.F.N. encadrés par deux Anciens Combattants de 14/18 et deux AC de 39/45 ainsi que par deux soldats du contingent. Les tambours, voilés de crêpe, de la Garde Républicaine ont exécutés une marche funèbre, lentement le cercueil et sa suite officielle sont entrés dans le carré au pied de la tour de l'ossuaire où le catafalque a été dressé très simplement sous les plis du drapeau de la Garde d'Honneur de Notre Dame de Lorette qui flottait au vent d'Artois. Au milieu de ce carré brillant de soleil, le Président de la République a ranimé la flamme avec la torche allumée la veille à l'Arc de Triomphe, déposant une gerbe de roses rouges sur le cercueil, alors qu'une multitude de gerbes bleues, blanches, rouges, étaient alors déposées sur les marches de l'ossuaire par des enfants des écoles et collégiens du Pas-de-Calais. Pendant ce temps-là, la garde républicaine interprétait une marche solennelle, puis le « Notre Père » de Rimski Korsakov chanté par les chorales, repris en chœur par l'assistance, suivie d'un instant œcuménique et de la cantate « la Chorale des Veilleurs » de Jean-Sébastien Bach. Puis la minute de silence ponctuée par les roulements des tambours qui se sont répercutés aux quatre coins du plateau sacré pendant que brillaient au soleil les sabres du 1^{er} Régiment de Spahis de Spire, dans leur burnous légendaire, ultime rappel de l'armée africaine comme aussi les accents du «Chant des Africains» qui fut joué plus tard.



DES INSTANTS HISTORIQUES

« Il est juste que le Soldat inconnu d'Afrique du Nord repose ici, aux côtés de ses frères d'armes des deux guerres mondiales, dans ce cimetière National de Lorette, dépositaire de tant de gloire. C'est un même hommage qui leur sera désormais rendu par la Nation et, à travers eux, à tous ceux qui, sur son sol et



au-delà des mers, ont fait pour elle le sacrifice de leur vie. » a déclaré le chef de l'Etat en ajoutant : « Le soldat aux traits inconnus des opérations d'Afrique du Nord, qui va dormir désormais dans ce cimetière de Lorette, ce jeune homme qui a vécu parmi nous, est le frère de celui qui repose sous l'Arc de Triomphe à Paris. A l'un comme à l'autre, les honneurs militaires, le salut des drapeaux, la présence du Chef de l'Etat, disent la gratitude

d'un peuple qui sait, le moment venu, mettre sa vie en jeu pour défendre sa sécurité, son honneur et ses libertés. Que le Soldat inconnu d'Afrique du Nord, notre jeune frère dont le nom est perdu, reste toujours dans notre souvenir, comme un exemple et une leçon ! ».

Puis le cercueil revêtu des couleurs de la France a été introduit dans la tour Lanterne, suivi seulement par le président de la République, et placé au-dessus de l'ossuaire où reposent des dizaines de milliers de restes de Combattants de la Bataille d'Artois, devant ses Illustres aînés, Inconnus eux aussi, dont les cercueils sont exposés dans la crypte sacrée. Elle abrite maintenant ceux de 1939-45 depuis 1950, de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et Tunisie depuis 1977, de la guerre d'Indochine depuis 1980. Avant la dislocation, le Président de la République fait lentement le tour du carré officiel, s'adressant de-ci, de-là et conversant avec les délégations d'Anciens Combattants, les personnalités civiles, militaires, religieuses, les enfants qui avaient fleuri les marches de la Tour-lanterne, les choristes et les musiciens de la Garde Républicaine ainsi qu'avec les grands blessés et mutilés et les parents des tués en Afrique du Nord parmi lesquels on reconnaissait le Comte de Paris. Et petit à petit, derrière la marée ondoyante des drapeaux, la foule s'en est allée pendant que le Chef de l'Etat, quittait lui aussi le plateau de Notre-Dame-de-Lorette qui venait de vivre des instants historiques.

La Nécropole de Notre-Dame-de-Lorette

Cette nécropole de Notre-Dame-de-Lorette est située sur le territoire de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire, sur une colline de 165 m où les batailles qui se déroulèrent d'octobre 1914 à octobre 1915, firent 100 000 morts et autant de blessés. Dès 1919, le site s'est imposé comme l'espace par excellence où devait être commémoré le sacrifice de centaines de milliers de combattants. Le petit cimetière créé en 1915 fut agrandi puis il reçut les années suivantes les corps de soldats français provenant de plus de 150 cimetières des fronts de l'Artois, de l'Yser et du littoral belge. Un décret présidentiel du 16 janvier 1924 a décidé la réalisation de ce vaste ensemble de 25 ha, le plus vaste des cimetières militaires français : 40 058 corps y reposent dans des tombes individuelles et dans sept ossuaires. Deux grandes allées, bordées par les rangs de tombes individuelles forment, en se croisant, une vaste esplanade, vouée aux célébrations.

De part et d'autre, deux imposants monuments : la tour-lanterne (haute de 52 mètres, avec son phare visible à plusieurs kilomètres à la ronde) qui abrite une crypte ayant recueilli les corps de plusieurs milliers de soldats non identifiés, et la chapelle romano-byzantine, œuvre de Louis Cordonnier qui comprend notamment des fresques religieuses et des vitraux qui évoquent les événements de la Grande Guerre et l'histoire religieuse et patriotique de la France, avec un triptyque dédié à Notre Dame de Czestochowa, patronne vénérée des Polonais. Sa crypte abrite les corps des soldats inconnus de 1939-45 inhumé le 16 juillet 1950, de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et Tunisie, inhumé le 16 Octobre 1977, et de la guerre d'Indochine transféré le 8 Juin 1980. Un « Anneau de la mémoire », où sont gravés les noms de près de 580 000 soldats, toutes nationalités confondues, tombés en Artois et en Flandres, a été inauguré le 11 novembre 2014 en présence de François Hollande. C'est le premier édifice commémoratif de ce type, présentant de façon universelle tous les combattants, quelle que soit leur origine nationale, sociale, religieuse, érigé depuis la fin de la guerre.

PP



BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



CAROLINE AIGLE PREMIÈRE FEMME FRANÇAISE PILOTE DE CHASSE : « Une grande dame du ciel »

Ses camarades l'avaient surnommée « Miss Moineau ». Bien sûr, avec 1,60 mètre pour 50 kilos, Caroline Aigle avait tout l'air d'un poids plume à côté des grands gaillards de la base aérienne de Tours. Cela ne l'a pas empêchée

de s'imposer dans le corps d'élite le plus fermé de l'armée française. Le 25 mai 1999, la jeune femme de 25 ans a reçu son « macaron », pour devenir la première femme française pilote de chasse, sachant que les cockpits des Mirages étaient interdits aux femmes jusqu'en 1996.

Un exploit pour cette fille de médecin militaire qui lui a fait parcourir l'Afrique durant sa jeunesse au gré de ses postes jusqu'à 14 ans où elle intègre le lycée militaire de Saint-Cyr, puis le Prytanée Militaire national de la Flèche pour des prépas aux grandes écoles scientifiques. Admise à l'Ecole Nationale Supérieure et à Polytechnique, elle choisit cette dernière et effectue sa période militaire au 13e bataillon de Chasseurs Alpins section des mortiers lourds : Au moment de choisir son affectation pour le service militaire, Caroline se lève dans l'amphi et demande carrément l'infanterie, la reine des batailles. Stupeur dans l'encadrement de l'Ecole. On n'a jamais vu cela. On lui ordonne de disposer. Qu'à cela ne tienne, elle se rend chez le général qui commande l'Ecole et demande à voir le règlement qui interdit l'infanterie aux femmes. Il n'existe pas. Elle obtient finalement le droit d'aller courir, monter des embuscades, dormir à la belle étoile et tirer à la mitrailleuse, avec les hommes.

Lorsque la carrière de pilote de chasse est ouverte aux femmes, elle s'y engouffre, en commençant par passer son brevet de pilote à Saint-Cyr, dans le privé. Elle sait qu'elle s'engage dans un parcours du combattant. Ses temps libres, elle les passe sur une grosse moto trial, à faire plus de 260 sauts en parachute ou encore de la plongée sous-marine ou bien de la planche à voile. A l'issue de ses études à l'X elle décide de servir dans l'armée de l'Air. En 1997, elle commence sa formation au pilotage en ralliant la « division des vols » qui correspond à la troisième et dernière année de l'Ecole de l'Air de Salon-de-Provence, puis à l'Ecole de l'aviation de chasse à Tours où elle apprend la voltige, le vol en formation serrée, le vol de nuit et même le vol avec une bâche opaque sur la verrière de l'avion. C'est là qu'elle rencontre son futur mari, qui est son moniteur. En mai 1999, Caroline Aigle reçoit enfin son brevet de pilote de chasse sur Alp Jet à la base aérienne 705 de Tours, du chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air Jean Rannou, son parrain de « macaronnage » : « Première pilote de chasse, Caroline Aigle incarne les qualités les plus belles de ténacité et d'endurance qui lui permettent d'ouvrir le chemin dans un milieu d'homme », témoignait-il. Comme Guynemer, elle choisit la voie des chevaliers du ciel, le combat en vol contre d'autres pilotes, plutôt que le largage de bombes. Puis elle pose ses valises à la base aérienne de Dijon.

EXPLOITS MILITAIRES ET SPORTIFS

Au cours de sa brève carrière, elle aura accumulé les exploits après avoir effectué sa formation sur Mirage 2000 à la base aérienne 115 d'Orange dans l'escadron de Chasse 2/5 Ile de France, et avoir été affectée sur Mirage 2000-5 à l'escadron de Chasse 2/2 Côte d'Or à la BA 102 de Dijon : première femme commandant d'escadrille sur avion de chasse Mirage 2000 (Escadrille SPA 57 Mouette) en 2005, affectée en septembre 2006 à la « sécurité des vols » du commandement des forces aériennes de la BA 128 de Metz.

Mais Caroline Aigle est aussi une sportive accomplie, championne de France militaire de triathlon en 1997, championne du monde de la même discipline par équipe en 1997 et en 1999, et championne de parachutisme sportif, autre passion de cette femme passionnée par la chute libre... Elle est en train de réaliser son rêve lorsqu'elle est sur le point d'être sélectionnée comme astronaute de l'agence Spatiale Européenne. Pour cela, elle avait repris des études d'astronomie et apprenait le russe. Un rêve qui va se briser sur une réalité tristement terre-à-terre. C'est malheureusement dans un combat au corps à corps qu'elle va trouver la mort. Caroline Aigle est emportée

le 21 août 2007 par un cancer foudroyant. Elle avait 32 ans. « Ce matin, Caroline s'est envolée pour l'éternité », a annoncé son mari Christophe Deketelaere, pilote de chasse comme elle. Belle épitaphe pour la première femme de France à avoir accédé à ce métier, demeuré un bastion masculin jusqu'en 1995, qui a enregistré à son actif 1542 h de vol.

HOMMAGES ET PROMOTIONS

Même très malade, sa dernière grande participation à un événement est d'être, en mai 2007, la marraine du meeting aérien Airexpo à Toulouse. Mais cette femme exceptionnelle ne s'est pas envolée sans remporter un dernier combat. Quelques jours avant de s'éteindre, elle accouche par césarienne de son deuxième fils, Gabriel, à cinq mois et demi de grossesse, pour lui permettre de vivre et avoir la chance de le tenir dans ses bras. Mission réussie.

De nombreux hommages lui ont été rendus : Elle a été décorée de la médaille de l'Aéronautique à titre posthume par le président de la République, Nicolas Sarkozy, le 2 Octobre 2007. Pour la Journée Internationale du droit des femmes en 2008, une centaine de femmes pilotes se sont posées à l'aéroport du Bourget sur différents appareils (Alpha Jet, Falcon, Eurocopter AS-350, Ecureuil, Gazelle). La 187e session de l'IHEDN pour Montpellier-Aix-en-Provence-Toulon ont choisi le nom de « Commandant Caroline Aigle » comme nom de leur promotion, tout comme la promotion 2018 du Prytanée National Militaire, 2018 de l'école de l'armée de l'air, La Poste a émis le 7 avril 2017, un timbre à son effigie : en fond, un Mirage 2000 sur lequel elle volait. Le 3 juin 2017, lors de la présentation au drapeau de l'Ecole Polytechnique, la promotion X2016 a choisi de lui rendre hommage, en composant un hymne interprété par les élèves alors que deux Mirages 2000-5 survolaient la cérémonie. En outre, les élèves de l'Ecole polytechnique organisent chaque année le « triathlon Caroline-Aigle ».

Plusieurs lieux ont été baptisés de son nom : Le centre nautique de l'Ecole Polytechnique, une station de la ligne 7 du tramway d'île de France à Orly, un groupe scolaire à Palaiseau dans le quartier Camille Claudel proche de l'école Polytechnique, un Jardin Caroline Aigle au parc André Citroën à Paris inauguré le 3 Juillet 2015...

« VOL BRISE »

« Ce qui caractérise cette femme, au-delà de ses capacités intellectuelles et physiques, c'est d'abord son exceptionnelle volonté. Lorsqu'elle voulait faire quelque chose, elle s'en donnait les moyens » expliquait Jean-Dominique Merchet, journaliste à L'Opinion, spécialiste des questions de défense qui a publié le récit de la vie de Caroline Aigle dans « Vol Brisé » (Jacob Duvernet, 2007) et qui a suscité, paraît-il des vocations et contribué à ouvrir aux femmes de nouvelles carrières dans l'armée : l'armée de l'air compte 47 pilotes femmes, surtout dans les transports et les hélicoptères, une femme pilote de Mirage F1 a effectué de vraies missions de guerre en Afghanistan.

Il ne cachait pas qu'au cours de l'écriture de la biographie de Caroline, il a pris alors « la mesure de l'émotion que cette disparition suscitait dans les milieux militaires mais aussi dans beaucoup d'autres milieux qui la découvraient au moment de sa mort ». A tel point que l'Armée de l'air a ouvert un blog où de très nombreux internautes se sont exprimés, et notamment, un de ses amis a eu cet appel émouvant : « La momette, la mouette, le pygargue, l'aiglone, l'extraterrestre, la chevalière du ciel, l'étoile filante, la briseuse de tabous, la princesse de Saint-Ex, la madone des mirages, la commandante cosmique. Nous avons vu défiler tous ces charmants pseudonymes pour Caroline ! Qui trouvera le plus émouvant, le plus lumineux, le plus approprié ? » C'était tout simplement « une grande dame du ciel », résumait un autre intervenant.

Paul Philippart



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 245

HORIZONTALEMENT

- 1 – C'est grâce à eux que l'on peut descendre en bas
- 2 – Service assurant un transport hospitalier – Qui est découverte
- 3 – Danse hongroise à deux mouvements – C'est à dire
- 4 – Granville, Edwin ont un point commun mais pas dans le même domaine – Remis en ordre Peut-être de commerce
- 5 – Sur le trajet de retour de l'île de Ré – l'angoisse du merlan
- 6 – Al Capone n'a pas réussi à le convaincre – A cause d'un blanc le spectacle a été incomplet
- 7 – Touche à sa fin
- 8 – Le 4 horizontal l'est particulièrement – Estrade ou Boulevard périphérique (en Belgique)
- 9 – Van Gogh, lui, les a peint au bon endroit – Enceintes d'épreuves sportives
- 10 – Plumes dans le dur.

VERTICALEMENT

- A – Amour en était coiffé – Très usité au Vatican
- B – Ce fut un ordre « Lève-toi et marche » – Gousse parfumée
- C – Pour suriner il faut la tenir à l'endroit – Très utile pour tenir les pieds au chaud
- D – Sont aux bords des replis – Localité d'un vin réputé
- E – Est à acquitté
- F – Crustacé odorant Les bois flottants – A compris la subtilité
- G – Se trouve en France (Louvre), en Italie (Piémont) – Peut-être de verdure
- H – Pronom – Mouvement d'instinct
- I – Dantès connaissait bien cet endroit – Enclos pour combat de coqs
- J – Pieux dans le train.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 244

HORIZONTALEMENT

- 1) ADOLESCENT
- 2) NYLON - EI
- 3) EU - ROTOR
- 4) IRONISE - OPE
- 5) PALS - LR - RF
- 6) OPEX - AIDEE
- 7) DE - IRIS - NS
- 8) AVIS - SES
- 9) PL - DO
- 10) CLIENTELES

VERTICALEMENT

- A) ANTIPODE
- B) DY - RAPE - PL
- C) OLEOLE - ALI
- D) LOUIS XIV
- E) EN - RIEN
- F) RELAIS
- G) CLO - RIS - DE
- H) TO - SOL
- I) NEOPRENE
- J) TIREFESSES.

NOTE de LECTURE



#J'ACCUSE

L'impact de l'affaire Dreyfus sur ses contemporains aurait-il été différent s'ils avaient été informés par les médias d'aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr. En revanche, notre propre compréhension s'en trouve bouleversée...

De 1894 à 1906, l'affaire Dreyfus défraie la chronique. L'auteur en décortique les mécanismes et nous la fait vivre comme si elle se déroulait aujourd'hui, avec nos moyens de communication. Cette mise en scène de l'espace médiatique met en évidence les dynamiques qui peuvent conduire à la polarisation de la société, à partir d'un événement initial devenu prétexte d'un grand conflit de valeurs...

Bande Dessinée de Jean Dytar

Editions Delcourt

Paru le 1 septembre 2021

Lauréat du prix d'histoire – 2^{ème} édition du prix

« Les Galons de la BD » du Ministère des Armées

Broché – Prix 29.95 €

Le PG CATM

70^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
SEPTEMBRE 2022 - N° 1038
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fnpcg-catm.org - Internet : www.fnpcg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



Les Vignobles Lalande-Moreau
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion
- Depuis 27 ans -

12 bouteilles de Bordeaux AOC MÉDAILLÉS D'OR

53€90
au lieu de 107€80



1 ASSORTIMENT ACHETÉ



1 ASSORTIMENT OFFERT



CHATEAU HAUT BASCLA 2019



Ceil : Très belle robe grenat soutenue.
Nez : Il révèle de superbes arômes de fruits composés et confits, complétés par de fines touches de réglisse.

Bouche : L'attaque est ample et souple, avec un beau grain de fruit suivi d'un retour frais et fruité. La finale, longue et fraîche est prolongée par des notes mentholées.

A déguster sur un petit salé aux lentilles, un boeuf bourguignon ou encore une tarte aux myrtilles.

Dégustation : 12 à 13°C
Degré d'alcool : 13,5%
Garde : 4 ans



CHATEAU REIGNAC DE TIZAC 2020



Ceil : Belle robe rubis soutenu.
Nez : Il révèle des arômes de fruits rouges bien mûrs avec des notes minérales.

Bouche : L'attaque dévoile un joli grain de fruit. La dégustation se prolonge par de beaux tanins veloutés et se termine sur un long retour fruité.

A déguster sur un rôti de veau aux échalotes, un cassoulet au confit d'oie ou encore une forêt noire.

Dégustation : 12 à 13°C
Degré d'alcool : 14%
Garde : 5 ans



CHATEAU LE PETIT CHABAN 2020



Ceil : Belle robe rubis.
Nez : Il révèle des arômes de fruits rouges mûrs teintés de notes mentholées.

Des nuances de vanille ajoutent de la gourmandise.

Bouche : Dense, croquante, elle dévoile une belle longueur. La dégustation se prolonge avec un beau retour fruité soutenu par une finale boisée.

A déguster sur une escalope milanaise, une poule au pot, ou encore des pruneaux au vin.

Dégustation : 12 à 13°C
Degré d'alcool : 13,5%
Garde : 2 à 3 ans

**COMMANDES
RAPIDES**

☎ 0 892 160 168 - Service 0,40 €/min + prix appel ☎ @ www.lalandemoreau.com (paiement sécurisé)
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, À CONSOMMER AVEC MODERATION.

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant et de limitation ou d'opposition à leur traitement. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et, le cas échéant, votre numéro de client à : rgpd@lalandemoreau.com ou par courrier. Vous pouvez consulter notre politique sur les données personnelles et l'ensemble de nos Conditions Générales de Vente sur www.lalandemoreau.com. Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. En cas de problème de livraison ou de qualité, et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 57 74 44 44. VIGNOBLES LALANDE-MOREAU - Négociant à 33335 Saint-Émilion - 6, Place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion - SARL au capital de 8 000€ - R.C.S. Libourne B 401 080 494. COMMANDES RAPIDES @ www.lalandemoreau.com



BON DE COMMANDE

Bon à retourner à : Les Vignobles Lalande-Moreau - 6 place Bouqueyre, 33335 Saint-Émilion

Votre code avantage :
M1414

☐ **Oui**, je désire profiter de cette Offre Exceptionnelle sur l'assortiment de Bordeaux AOC médaillés d'or

► Veuillez me faire parvenir 12 bouteilles soit :

1 ASSORTIMENT ACHETÉ + 1 ASSORTIMENT OFFERT

+ Frais de port **OFFERTS 0€** au lieu de 16€

= Je paie seulement **53€90** au lieu de 123€80

☐ Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires au même prix promotionnel de 53€90



OFFRE LIMITÉE À 24
BOUTEILLES PAR FOYER
Offre valable jusqu'au 25/10/2022
(hors commandes internet)

Date
et signature :

► Je joins mon règlement de : ☐ **53€90** (12 bts) OU ☐ **107€80** (24 bts)

☐ par Chèque, à l'ordre de : Les Vignobles Lalande-Moreau

☐ par Carte bancaire :

N° : _____

Expire fin : ____/____/____ Les 3 derniers chiffres du N° inscrit au dos de votre carte : ____

► J'indique mes coordonnées : ☐ Mme ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Code porte : _____

Informez-moi de vos offres internet :

Courriel : _____

Code Offre : MP1428 - M1414 - P0147 / Ref. L5064

Offre valable dans la limite des stocks disponibles, non cumulable avec d'autres offres similaires. Livraison sous 5 à 8 jours selon les délais postaux après validation de votre commande. En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code «ramée»...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Conformément aux dispositions de l'article L. 122-1 du Code de la consommation, nous nous réservons le droit de refuser toute commande. En cas d'erreur laissant apparaître une incohérence ou un prix manifestement dérisoire, la commande sera annulée. Le client sera informé dans les meilleurs délais afin qu'il puisse, s'il le souhaite, repasser une commande. Prix tarif d'un assortiment (6 bouteilles) : 53€90 + 16€ Frais de port. Offre valable en France métropolitaine, Corse* et Monaco. *Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 30€ forfaitaires supplémentaires pour les frais de port même si les 16€ sont offerts. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Des étiquettes sont en vente sur notre site internet www.lalandemoreau.com. Offre réservée aux nouveaux clients. Si malgré nos précautions, les vins devenaient indisponibles, nous les remplacerons par d'autres vins de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Tous nos cartons d'emballage de nos colis sont recyclables et donc à mettre dans votre poubelle «papiers et cartons».